



PV AD Saison 2025 - 2026

Réunion : Assemblée des délégués
Date : 19.06.2026
Heure : 19h30
Lieu : Centre communal de Vicques

1. Enregistrement des ayants droit

Au terme de la saison 2025–2026, l'association SVRJS regroupe 22 clubs pour un total de 1467 licences ce qui représente une augmentation de 140 licences en plus par rapport à la saison passée, ce qui est de très bon augure.

Conformément à l'article 24 des statuts, chaque club dispose d'un délégué, plus un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de 20 licences, soit un total de 106 délégués invités à cette assemblée.

Après vérification, 33 délégués ont signé la feuille de présence, représentant 17 clubs.

Clubs excusés : VBC Péry - GS Porrentruy – CV Rossemaison – VBC Sixème set – Sport Gym Courtételle

Clubs non excusés :

2. Salutations et accueil

Monsieur Lionel Loeffel, président de l'Assemblée des délégués de la SVRJS, ouvre la séance en remerciant chaleureusement tous les délégués présents pour leur participation. Il rappelle aux membres germanophones qu'ils ne doivent pas hésiter à intervenir en cas d'incompréhension ou s'ils souhaitent obtenir des précisions sur certains points.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président rend hommage à Monsieur Roland Zbinden. En sa mémoire et en reconnaissance de son engagement envers l'association, il invite l'assemblée à observer deux minutes de silence.

Il salue particulièrement :

- Madame Martina Halter et Madame Michelle Kammer de Swiss Volley,
- Monsieur Claude-Alain Chapatte, Maire de la commune de Val Terbi,
- Monsieur Julien Boegli, responsable de la presse.

Il excuse :

- Monsieur Martin Reber, chef d'agence de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne,
- Monsieur Raphaël Chalverat, chef de l'Office des sports de la République et Canton du Jura,

- Monsieur Raphaël Ciocchi, ministre du département de la formation, du numérique et des sports de la République et Canton du Jura,
- Madame Sylvie Vuille et Sandra Henz, membre du comité SVRJS.
- Les membres d'honneur : Jocelyne Rossel, Anne-Marie Rérat, Raoul Voirol.

Le président précise que la convocation à la présente Assemblée des délégués a été adressée par courrier électronique aux clubs le 18 mai 2026, soit plus de 30 jours avant sa tenue, conformément à l'article 20 des statuts. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer.

Aucune demande spécifique de la part des clubs n'a été reçue.

3. Election des scrutateurs

Madame Carole Pape (VBC Porrentruy) et Monsieur Christophe Lauber (VEBB) sont désignés comme scrutateurs. Le président rappelle que les modalités des élections et des votations sont définies par les articles 25 à 27 des statuts de l'association. Les élections se déroulent à main levée, sauf si 20 % des ayants droit demandent un vote à bulletin secret. Il précise également que toutes les décisions sont prises à la majorité simple, à l'exception du point 12 relatif à la modification des statuts, pour lequel une majorité des deux tiers des électeurs est requise.

4. Discours des invités

Claude-Alain Chapatte :

Monsieur Chapatte souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes au Centre communal de Vicques à l'occasion de cette Assemblée ordinaire des délégués.

Il relève que le volleyball ne lui est pas étranger, plusieurs membres de sa famille étant passionnés par cette discipline. Il souligne également l'important travail réalisé en coulisses pour assurer le bon fonctionnement et l'organisation de ce sport, d'autant plus que la présidente du club hôte n'est autre que son épouse.

Monsieur Chapatte met en avant la qualité de vie offerte par la commune de Val Terbi qui est un regroupement de Vicques, Vermes, Montsevelier et Corban, ainsi que les nombreux atouts de la région.

Au nom de la collectivité, il adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui contribuent au développement et à la vitalité du volleyball dans la région Jura Seeland. Il remercie également la SVRJS d'avoir choisi Vicques pour accueillir cette assemblée et souhaite à l'ensemble des clubs une excellente saison 2026-2027.

5. Communication Swiss Volley

Martina Halter :

Madame Halter ouvre son intervention en soulignant que le nombre de licenciés du volleyball en Suisse n'a jamais été aussi élevé. Au nom du Comité central de Swiss Volley, elle remercie la SVRJS pour sa contribution à cette évolution positive.

Elle adresse également ses remerciements à l'ensemble des bénévoles et responsables de clubs pour leur engagement, leur temps et leur énergie, qui permettent au volleyball de se développer et de prospérer.

Madame Halter rappelle la volonté du Comité central de poursuivre son soutien aux associations régionales. Elle souligne l'importance d'une collaboration étroite entre la fédération nationale, les associations régionales et les clubs, afin de poursuivre des objectifs communs au service du volleyball suisse.

Michelle Kammer :

Madame Michelle Kammer présente ensuite les principales informations du Comité central de Swiss Volley. Elle relève à son tour l'augmentation du nombre de licenciés au niveau suisse, qu'elle considère comme un signal particulièrement positif pour le développement du volleyball.

Elle indique qu'une enquête menée il y a deux ans auprès des clubs a permis d'identifier quatre défis majeurs pour le volleyball en Suisse. Parmi ceux-ci figurent notamment le recrutement et la fidélisation des bénévoles, la difficulté à disposer d'un nombre suffisant d'entraîneurs et d'arbitres, ainsi que le manque d'infrastructures adaptées, en particulier de salles de sport.

L'objectif de sa présentation est de faire connaître aux clubs les différentes prestations et offres de soutien proposées par Swiss Volley, ainsi que l'accompagnement que peut fournir le secrétariat central. Madame Kammer présente ensuite les principales mesures et outils mis à disposition des clubs.

6. Adoption de l'ordre du jour

Le président soumet l'ordre du jour, à l'approbation des délégués. Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est adopté tacitement.

7. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 juin 2025 à Corgémont

Le président demande si des corrections ou des clarifications sont souhaitées concernant le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13 juin 2025.

Monsieur Xavier Müller, du VBC Val Terbi, indique qu'il était intervenu lors de la précédente assemblée pour déclarer que « le VBC Val Terbi tient à remercier Sylvie Vuille pour son engagement et sa pédagogie, qui ont permis au club d'éviter une amende de CHF 1'500.– ». Il précise toutefois que ses propos visaient l'ensemble des clubs concernés et non spécifiquement le VBC Val Terbi. La formulation sera donc adaptée en conséquence.

Le président informe que le procès-verbal corrigé sera transmis à nouveau aux clubs.

Aucune autre remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués 2025, avec la correction précitée, est accepté à l'unanimité.

8. Rapports annuels

Les rapports ont été transmis aux membres par e-mail. Le président demande si des délégués souhaitent une lecture orale des documents. Aucune demande n'est formulée. Il propose alors de procéder à l'acceptation des rapports suivants en un seul bloc (le rapport des finances sera présenté et validé spécifiquement) :

- Rapport du président du comité de SVRJS (Serge Jubin) ;
- Rapport de la responsable des compétitions (Sylvie Vuille)

- Rapport de la responsable des arbitres (Sandra Henz) ;
- Rapport de la responsable de la relève (Maruska Verardo) ;
- Rapport du responsable des projets (André Mazzarini) ;
- Rapport de la responsable Kids Volley / U14-2 (Caroline Lachat) ;
- Rapport du responsable de la presse et des médias (Julien Boegli) ;
- Rapport du président de la Commission de jugement des recours (Benoit Gogniat)

Les rapports sont acceptés à l'unanimité.

9. Présentation des comptes 2025-2026

Le budget de l'exercice 2025-2026 prévoyait une perte de CHF 3'000.-. Les comptes bouclent finalement sur une perte de CHF 589.60, ce qui représente un résultat plus favorable que prévu.

Aucune variation notable n'est constatée entre les montants budgétés et les montants effectivement réalisés.

Rapport des vérificateurs des comptes :

Le président passe la parole aux vérificateurs des comptes, le VBC La Vendline et le VBC Delémont, chargés du contrôle des comptes de l'exercice 2025-2026.

Les vérificateurs indiquent avoir procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2025-2026. Ils confirment que les comptes annuels concordent avec la comptabilité, que celle-ci est tenue de manière régulière et conforme, et que l'ensemble des pièces justificatives leur a été présenté de façon complète et transparente.

Ils attestent également que les comptes ont été établis conformément aux principes applicables et que le bilan reflète fidèlement la situation financière de l'association au 30 avril 2026. Le compte de résultat présente de manière claire et précise l'origine des ressources ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice.

En conséquence, les vérificateurs recommandent à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2025-2026.

A la suite du rapport, le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice écoulé et de donner décharge au comité pour sa gestion. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

10. Admissions / Démissions / Exclusions

Le président a le regret d'annoncer la démission de 4 clubs, à savoir Sport Gym Courtételle, VBC Sixième Set, GS Porrentruy et VBC Rossemaison.

Aucune admission ni exclusion n'est à signaler pour cette saison.

L'association comptera donc 18 clubs membres pour la saison 2026/2027

11. Présentation des championnats régionaux et de la coupe 2026/2027

Le président donne la parole à Madame Caroline Lachat, désormais responsable de la gestion du championnat.

Madame Lachat informe l'assemblée que l'organisation du championnat 2026-2027 est déjà en cours. Le championnat débutera le 11 septembre 2026. Les championnats de D2 et H2 se termineront le 13 mars 2027, tandis que les autres ligues s'achèveront le 25 mars 2027.

Pour la saison à venir, le championnat comptera 75 équipes féminines, 26 équipes masculines, 6 équipes évoluant en ligues nationales ainsi que 7 équipes juniors intégrées.

Concernant les modes de compétition, les championnats de H2, D2 et H3 se dérouleront sous la forme d'un championnat aller-retour classique. En D3, D4 et D5, un premier tour verra toutes les équipes s'affronter, avant une répartition en groupes de promotion et de relégation pour le second tour.

Dans les catégories U16 et H4, la compétition se disputera sur trois tours. Les équipes U20 intégrées ont été regroupées avec la catégorie U18 afin de leur permettre de bénéficier d'un championnat et de participer à la compétition durant la saison.

Madame Lachat présente ensuite le fonctionnement de la Coupe Jura Seeland, qui reste inchangé par rapport à la saison précédente. Le système proposé par Volley Manager détermine automatiquement les rencontres du tour suivant en fonction des résultats obtenus lors du tour précédent.

Christophe Lauber, représentant de Volley Espoir Bienne, demande s'il serait possible de disposer de davantage de temps pour l'organisation des rencontres et de recevoir les informations nécessaires plus tôt afin de permettre aux clubs de mieux s'organiser.

Madame Caroline Lachat répond favorablement à cette remarque et prend note de cette demande en vue de la préparation de la prochaine saison.

Christophe Lauber demande également pourquoi les fonctionnalités de disponibilité de Volley Manager ne sont pas utilisées afin de permettre aux clubs de saisir directement leurs créneaux disponibles et ainsi faciliter l'organisation des matchs.

Madame Lachat indique que la procédure actuelle était déjà en place avant sa prise de fonction et qu'elle ne connaît pas les raisons qui ont conduit à privilégier un contact préalable entre les clubs avant la saisie des rencontres dans Volley Manager. Elle s'engage toutefois à étudier cette possibilité pour la saison prochaine.

12. Modifications des statuts

Monsieur André Mazzarini informe l'assemblée que Swiss Volley a entrepris un important travail d'harmonisation des règlements régissant le fonctionnement des associations régionales. Une comparaison a été effectuée entre ces documents de référence et les statuts actuellement en vigueur au sein de la SVRJS. Cette analyse a permis de constater qu'aucune contradiction majeure n'existait entre les deux textes.

La question s'est néanmoins posée de savoir s'il convenait d'actualiser les statuts régionaux afin de les aligner davantage sur ceux de Swiss Volley. Dans cette optique, un projet de révision a été mené.

Sans reprendre l'intégralité du document, Monsieur Mazzarini met en évidence les principales modifications proposées :

- Dans le chapitre des principes, la SVRJS était décrite comme une société alors qu'il s'agit juridiquement d'une association. Cette formulation a été corrigée.

- Le but de l'association a été adapté afin d'assurer une meilleure cohérence avec les autres associations régionales.
- Le chapitre relatif à l'éthique et à la lutte contre le dopage a été simplifié. Les trois articles existants ont été remplacés par une formulation unique proposée par Swiss Volley.
- La Commission régionale de l'arbitrage (CRA) a été intégrée dans les statuts en tant qu'organe de l'association.
- L'approbation de l'ordre du jour a été ajoutée aux compétences de l'Assemblée des délégués.
- Concernant les compétences du comité, aucune limite financière n'était définie pour les dépenses hors budget. Il est proposé d'autoriser le comité à engager des dépenses hors budget jusqu'à CHF 5'000.– par transaction pour des dépenses uniques et jusqu'à CHF 2'000.– pour des dépenses récurrentes.
- Un article relatif au droit de signature a été créé, aucun cadre n'étant prévu jusqu'à présent.

Monsieur Mazzarini se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions.

Monsieur Urs Luginbühl intervient au sujet de l'article relatif à l'éthique et à la lutte contre le dopage. Il relève que la formulation proposée vise toutes les personnes en lien avec l'association ou avec les clubs et s'interroge sur la portée exacte de cette disposition. Selon lui, il serait opportun de préciser davantage quelles personnes sont concernées.

Monsieur Serge Jubin précise que cette formulation est reprise des directives de Swiss Volley. Il rappelle qu'il convient d'en faire une interprétation raisonnable. À titre d'exemple, une personne tenant occasionnellement une buvette ne sera pas soumise à des contrôles antidopage. En revanche, toute personne participant aux activités relevant de l'association doit être soumise à un cadre réglementaire permettant, le cas échéant, de traiter une situation relevant de l'éthique ou du dopage. Il propose de maintenir la formulation telle que présentée.

Monsieur Urs Luginbühl propose également que les nouvelles compétences financières du comité soient limitées aux fonds propres disponibles de l'association. Il suggère d'ajouter une formulation précisant que les dépenses ne peuvent être engagées que dans les limites du capital propre disponible. Cette proposition sera soumise au vote.

Monsieur Bertrand Faivet formule une proposition concernant l'article 26 relatif aux droits de vote. Il souhaite qu'un seul délégué puisse représenter plusieurs ou la totalité des voix attribuées à son club, notamment pour des raisons pratiques, écologiques et de disponibilité des bénévoles. Cette proposition sera également soumise au vote.

Monsieur Vincent Bréchet s'interroge, au sujet de l'article 13, sur le fait que le droit de vote ne soit pas accordé aux membres d'honneur. Qu'en est-il lorsqu'un membre d'honneur participe à l'assemblée en tant que représentant d'un club, ce qui est son cas ce soir. Il est jugé que la représentation d'un club offre automatiquement le droit de vote et prime sur le statut de membre d'honneur. Cette explication donnée, Monsieur Lionel Loeffel indique que l'article 13 ne sera pas modifié.

Le président de l'assemblée propose de procéder à trois votes distincts :

- la modification de l'article 26 relative à la représentation des voix d'un club par un seul délégué ;

- la modification de l'article 31 visant à limiter les dépenses hors budget dans les limites du capital propre ;
- l'ensemble des autres modifications statutaires proposées par le comité.

L'assemblée procède tout d'abord au vote de la modification de l'article 31, incluant la proposition d'adaptation formulée par Volley Espoir Bienne (VEBB). La modification est acceptée.

L'assemblée vote ensuite sur l'ensemble des autres modifications statutaires, à l'exception de l'article 26. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

Le président soumet enfin au vote la modification de l'article 26, alinéa 2, visant à permettre à un seul délégué de représenter l'ensemble des voix attribuées à un même club. Il rappelle que cette modification des statuts requiert une majorité des deux tiers des voix exprimées pour être adoptée. Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, 19 voix contre et 4 abstentions.

La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, la proposition de modification de l'article 26 est rejetée.

13. Elections

Serge Jubin, président du comité, prend la parole et informe l'assemblée qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat à la présidence de la SVRJS.

Il expose trois raisons principales motivant sa décision. La première est liée à des problèmes de santé. La deuxième tient à son parcours au sein de la SVRJS, après 26 années passées au comité, dont 11 en qualité de président. Il estime qu'il est désormais temps pour lui de se retirer. Enfin, il évoque des divergences d'opinions au sein du comité.

Monsieur Jubin précise que cette décision est récente et présente ses excuses de ne pas avoir pu en informer les membres plus tôt. Il indique toutefois que, si aucun successeur ne devait être trouvé dans les meilleurs délais, il est disposé à assurer la présidence à titre intérimaire.

Il explique que, s'il devait poursuivre temporairement cette fonction, ses priorités seraient de poursuivre le renforcement du bureau administratif, dont le fonctionnement est aujourd'hui bien structuré grâce à un cahier des charges récemment actualisé, ainsi que de recruter de nouveaux membres au comité afin de remplacer les deux membres démissionnaires. Il rappelle qu'un comité composé de seulement trois personnes ne serait pas conforme aux statuts de l'association.

Avant de conclure son intervention, Monsieur Jubin remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur confiance et leur collaboration durant toutes ces années.

Monsieur Lionel Loeffel reprend ensuite la parole et informe officiellement l'assemblée que Mesdames Patricia Schaller et Sandra Henz ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat. En revanche, Madame Sylvie Vuille se porte candidate à sa réélection comme membre du comité.

Monsieur Loeffel demande si des candidatures sont proposées au sein de l'assemblée.

Monsieur André Mazzarini prend la parole et indique avoir appris la décision de Monsieur Jubin en même temps que les délégués présents. Il précise que cette information n'avait pas été communiquée préalablement au comité.

Aucune candidature n'est présentée. Monsieur Loeffel invite les clubs à rechercher des personnes susceptibles de rejoindre le comité et rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être membre d'un club pour être élu au comité de la SVRJS. Les candidatures peuvent être transmises à l'adresse info@svrjs.ch.

Madame Maruska Verardo indique, au vu des annonces faites durant l'assemblée, qu'elle n'est plus certaine de souhaiter poursuivre son engagement pour un mandat supplémentaire.

Monsieur André Mazzarini confirme, pour sa part, sa volonté de poursuivre son mandat. Il souligne que Madame Caroline Lachat assure désormais un rôle essentiel dans la gestion administrative de l'association et que Madame Sylvie Vuille reprend la gestion des arbitres en collaboration avec la Commission régionale d'arbitrage (CRA). Il estime ainsi que les fonctions indispensables au bon fonctionnement de l'association sont assurées, tout en rappelant que de nouveaux membres sont recherchés afin de compléter le comité et d'y apporter de nouvelles compétences et idées.

Afin de permettre aux délégués d'échanger à la suite de ces annonces, le président suspend la séance pendant cinq minutes.

Monsieur Lionel Loeffel reprend la parole et informe l'assemblée que l'absence d'un comité suffisamment constitué pourrait mettre en péril le bon fonctionnement ainsi que les activités de la SVRJS.

Monsieur Bertrand Faivet propose de laisser s'écouler la période des vacances scolaires afin de permettre aux clubs de rechercher d'éventuels candidats, puis de convoquer une Assemblée des délégués extraordinaire avant le début du championnat. Cette proposition est retenue par l'assemblée.

À l'issue de la suspension de séance, Monsieur André Mazzarini demande si de nouvelles candidatures spontanées sont à annoncer. Aucune candidature supplémentaire n'est proposée.

L'Assemblée procède ensuite au vote concernant la reconduction des mandats de Madame Sylvie Vuille et de Monsieur André Mazzarini. Leur réélection est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Lionel Loeffel informe enfin qu'un courrier électronique sera adressé à l'ensemble des licenciés ainsi qu'aux comités des clubs de la région afin de lancer un appel à candidatures pour les postes vacants au sein du comité.

Vérificateurs des comptes :

Étant donné que le VBC Delémont a accompli deux mandats consécutifs, il ne peut être reconduit. Le mandat du VBC La Vendline est quant à lui reconduit pour une nouvelle période. La FSG Courfaivre, jusqu'ici suppléant, devient vérificateur des comptes. VEBB est nommé club suppléant.

Assesseur pour la CJR :

Aucune démission n'a été reçue au sein de cette commission. Les membres en fonction souhaitent poursuivre leur mandat et aucune nouvelle candidature n'a été enregistrée.

L'Assemblée des délégués accepte à l'unanimité la reconduction du mandat de l'ensemble des membres de la commission.

Président des délégués :

Lionel Loeffel se représente pour un nouveau mandat de deux ans. L'assemblée des délégués accepte cette reconduction à l'unanimité.

14. Fixation de la cotisation des clubs-membres

Jusqu'à présent, la cotisation d'affiliation des clubs à la SVRJS était fixée à CHF 300.–, un montant inchangé depuis plusieurs années. À cette cotisation s'ajoutait une contribution au financement du bureau administratif, composée d'un montant fixe de CHF 300.– par club, complété par une part variable calculée en fonction du nombre de licenciés. Les frais liés à la Commission régionale d'arbitrage (CRA), à l'administration et à la formation étaient, quant à eux, financés par les finances d'inscription des équipes.

Le comité propose de simplifier ce système en distinguant clairement trois types de contributions :

- une cotisation annuelle des clubs ;
- des frais de formation liés aux équipes inscrites ;
- une participation aux frais administratifs calculée en fonction du nombre de licenciés.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer la cotisation annuelle des clubs à CHF 500.–. Cette adaptation représente une diminution de CHF 100.– de la part fixe demandée aux clubs par rapport au système actuel, qui s'élevait à CHF 600.– (CHF 300.– de cotisation d'affiliation et CHF 300.– de participation fixe au bureau administratif).

Le comité précise également que, la saison prochaine comptant quatre clubs de moins, les coûts fixes de fonctionnement devront être répartis entre un nombre plus restreint de clubs.

15. Budget 2026/2027

Le budget est désormais structuré en deux volets distincts : un premier consacré à la formation et un second regroupant les activités administratives, la Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le fonctionnement du bureau.

Concernant le volet **formation**, un montant de CHF 12'000.– est destiné au soutien de la relève au travers des subventions versées aux clubs pour les équipes juniors. À cela s'ajoutent deux subventions « Sport-Études » de CHF 3'000.– chacune, le financement des activités SAR, l'organisation de quatre tournois Kids ainsi que des subventions extraordinaires accordées aux clubs, notamment pour l'organisation de camps d'entraînement ou de tournois qualificatifs pour les championnats suisses.

Pour le volet **administratif**, le budget de la CRA est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Madame Patricia Schaller rappelle que la saison écoulée constituait la première année de fonctionnement de cette commission et que des moyens supplémentaires sont désormais prévus afin de répondre à ses besoins, notamment pour la mise en place de formations d'arbitres et le versement des indemnités.

Dans le cadre de la révision du Règlement des indemnités (RI), le comité propose également d'augmenter l'indemnité kilométrique de CHF 0.50 à CHF 0.70 par kilomètre pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris les arbitres et les membres du comité. Cette adaptation entrerait en vigueur au 1er janvier 2027 et explique en partie l'augmentation du budget consacré à la CRA.

Les indemnités des membres du comité sont, quant à elles, revues à la baisse, plusieurs tâches ayant été transférées au bureau administratif. En parallèle, le taux d'activité de Madame Caroline Lachat, responsable administrative, passe de 35 % à 40 %, ce qui représente une augmentation budgétaire d'environ CHF 4'500.–.

Le comité relève également que le poste de Responsable de la formation des entraîneurs (RFFE) pourrait permettre à la région de bénéficier de subventions de Swiss Volley. Toutefois, cette fonction n'est pas pourvue dans la région.

Une question est posée concernant la suppression du poste budgétaire de CHF 1'000.– dédié à la formation des arbitres. Madame Patricia Schaller précise que ce poste n'a pas été supprimé, mais intégré dans l'enveloppe budgétaire globale de la CRA.

Monsieur Sven Tschanz s'interroge ensuite sur la pertinence de l'augmentation des indemnités kilométriques pour les arbitres, estimant que ces moyens pourraient plutôt être consacrés à leur formation. Madame Patricia Schaller répond que cette adaptation se justifie par deux éléments : d'une part, les demandes de remboursement des frais de stationnement sont de plus en plus fréquentes ; d'autre part, le montant de CHF 0.70 par kilomètre correspond au taux fiscalement admis et est désormais largement appliqué dans la pratique.

Concernant le budget de la relève, aucune modification majeure n'est prévue. Madame Patricia Schaller précise toutefois qu'un renouvellement du stock de cadeaux destinés aux tournois Kids est nécessaire, les réserves ayant été entièrement épuisées.

Le financement des frais administratifs repose désormais sur une cotisation fixe de CHF 500.– par club. Le solde est réparti en fonction du nombre de licenciés, les licences adultes contribuant à hauteur du double des licences juniors (CHF 31.26 par licencié adulte et CHF 15.63 par licencié junior).

Madame Patricia Schaller présente ensuite un tableau récapitulatif des coûts par club. Celui-ci comprend notamment les subventions perçues, la participation aux frais administratifs calculée selon le nombre de licenciés, la nouvelle cotisation fixe de CHF 500.–, les finances d'inscription des équipes ainsi que les frais liés à la Coupe. Elle précise que ce tableau ne tient pas compte de certains éléments propres à chaque club, tels que les licences d'arbitres, les indemnités kilométriques des arbitres, les frais de formation des arbitres ou encore les amendes. Ces montants étant variables d'un club à l'autre, ils ne peuvent être estimés dans les coûts par club.

Le budget prévisionnel 2026-2027 se clôt sur une perte d'environ CHF 3'000.–.

Monsieur Urs Luginbühl remercie le comité pour la simplification du mode de financement, qu'il estime désormais plus clair et plus compréhensible.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'Assemblée procède à des votes séparés sur les cotisations, le budget administratif, le budget de la relève ainsi que le budget global. Ces quatre objets sont acceptés à l'unanimité.

16. Proposition des membres

Aucune proposition des membres.

17. Honorariat

Hommages aux membres du comité démissionnaires

Monsieur Serge Jubin rend hommage à Madame Patricia Schaller pour ses 16 années d'engagement au sein du comité de la SVRJS en qualité de caissière. Il souligne le professionnalisme, la rigueur et le sens des responsabilités avec lesquels elle a assuré la gestion financière de l'association. Il relève également son investissement constant, sa capacité à proposer des solutions réfléchies, ainsi que la qualité et la conformité des comptes présentés au fil des années. Au-delà de ses compétences techniques, il remercie Madame Schaller pour sa disponibilité, son esprit de collaboration, sa bienveillance et le travail de transmission qu'elle a réalisé afin d'assurer la continuité de la gestion financière de l'association. Au nom du comité, des clubs et de l'ensemble de la région Jura Seeland, Monsieur Jubin lui adresse ses plus sincères remerciements pour son engagement exceptionnel et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Madame Patricia Schaller prend ensuite la parole et remercie chaleureusement l'ensemble de l'assemblée. Elle explique que son engagement au sein de la SVRJS lui a permis d'acquérir de nombreuses connaissances. Elle rappelle avoir débuté la comptabilité au sein d'un petit club ne comptant qu'une seule équipe. Lorsqu'une personne a été recherchée pour reprendre la gestion des finances de la SVRJS, elle a décidé de relever ce défi, une expérience qu'elle ne regrette pas.

Monsieur Jubin rend ensuite hommage à Madame Sandra Henz, absente et excusée pour cette assemblée. Il rappelle qu'elle a rejoint le comité il y a huit ans afin d'assumer les responsabilités liées à la convocation et à la gestion des arbitres. Il salue son important investissement dans une fonction exigeante nécessitant une organisation rigoureuse, une grande disponibilité et une excellente connaissance du corps arbitral. Il relève qu'elle a toujours su trouver des solutions afin d'assurer la couverture des rencontres et qu'elle a régulièrement montré l'exemple en officiant elle-même comme arbitre lorsque cela était nécessaire. Au nom de la SVRJS, il adresse à Madame Henz ses chaleureux remerciements pour ses huit années d'engagement, son dévouement et sa précieuse contribution au développement du volleyball régional.

Le comité propose de nommer Mesdames Patricia Schaller et Sandra Henz au titre de membres d'honneur de la SVRJS, en reconnaissance de leur engagement de longue date au sein de l'association.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

18. Fixation de la prochaine AD ordinaire de SVRJS

Il est proposé de fixer la prochaine Assemblée des délégués ordinaire au **18 juin 2027**. VFM se porte candidat pour en assurer l'organisation.

19. Divers et imprévus

Madame Audrey Châtelain prend la parole afin de remercier Monsieur Serge Jubin pour son engagement, son travail et son dévouement au service de la SVRJS. Elle indique que l'annonce de sa démission a été une surprise et souhaite souligner l'importante contribution qu'il a apportée à l'association durant toutes ces années.

La séance est levée 22h30

Assemblée des Délégués de
SVRJS du 19.6.26
à Vicques

BUDGET 2026-27

Rappel

Administratif + CRA + Bureau

- Membres comité + mandataires
- Informatique (VM)
- Cadeaux sportifs
- Indemnités des membres CRA
- E-learning Tool
- Formation des arbitres

Formation

- Subventions aux Juniors dans les clubs
- Sport-Etudes
- SAR
- Kids
- Subventions pour les activités extraordinaires des clubs

Charges administratives 2026-27

CHARGES	Comptes 2024-26	Comptes 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2025-26
CRA	-34'318.71	-40'211.99	-40'200.00	-37'140.00
Comité	-22'066.95	-23'992.50	-21'200.00	-24'300.00
Bureau	-16'447.10	-24'918.29	-29'480.00	-25'000.00
CJR	-256.00	0.00	-650.00	-650.00
Coupe SVRJS	-1'500.00	-1'500.00	-1'500.00	-1'500.00
Cadeaux et Prix	-1'495.95	-3'878.55	-2'800.00	-2'300.00
RRFE	0.00	0.00	0.00	0.00
Produits financiers	26.33	0.00	0.00	20.00
Charges financières	-94.15	-109.63	-100.00	-100.00
	-76'152.53	-94'610.96	-95'930.00	-90'970.00

Situation -> 2025-26

Cotisation
par club

Financement
du Bureau

Frais CRA

Frais
administratifs

Frais de
formation

Dès 2026-27

Cotisation
des clubs

Formation

Administratif
+ CRA

Produits Administratifs 2026-27

	Comptes 2024-25	Compte 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2025-26
Cotisations des clubs	6'300.00	6'600.00	9'000.00	6'600.00
Financement du bureau de SVRJS	21'946.05	21'993.90	0.00	22'000.00
Subventions reçues	12'108.00	12'402.00	12'300.00	12'100.00
Participation aux frais administratifs	2'524.00	3'253.50	31'180.00	3'330.00
Amendes, passports, rappels	5'325.00	6'005.00	5'500.00	5'000.00
Produits CRA	33'345.80	39'484.75	33'500.00	37'140.00
Produits Coupe	1'550.00	1'450.00	1'450.00	1'500.00
	83'098.85	91'189.15	92'930.00	87'670.00

Charges Formation 2026-27

	Comptes 2024-26	Comptes 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2025-26
Frais SAR	-16'671.80	-17'173.25	-17'200.00	-17'350.00
Frais Talent et scouting	-1'372.90	-914.35	-1'245.00	-1'540.00
Subventions versées	-21'644.70	-20'530.20	-21'000.00	-21'500.00
Frais KIDS	-2'402.35	-1'705.00	-2'400.00	-2'700.00
Frais formation	-42'091.75	-40'322.80	-41'845.00	-43'090.00

Produits Formation 2026-27

	Comptes 2024-25		Compte 2025-26	Budget 2026-27	Budget 2025-26
Prélèvement pour la formation	22'120.00		36'355.00	35'065.00	24'410.00
Coti de soutien aux clubs formateurs	8'998.40		0.00	0.00	12'000.00
SAR : Contributions des athlètes	5'880.00		5'880.00	5'880.00	5'880.00
Inscriptions KIDS	780.00		920.00	900.00	800.00
	37'778.40		43'155.00	41'845.00	43'090.00

Finances d'inscriptions des équipes 2026-27

Ligue	Nbre d'équipes	Coefficient	Montant à facturer	Tarifs 2025-26
LNA	1	x 4.0	842.00	941.00
LNB	1	x 4.0	842.00	844.00
D1/H1	4	x 4.0	842.00	941.00
D2 / H2	16	x 3.0	632.00	757.00
D3 / D4 / H3	33	x 2.0	421.00	514.00
D5 / H4	16	x 1.0	211.00	303.00
Juniors	20	x 0.5	105.00	184.50
BESO	5	x 0.5	105.00	119.50
Total			35'058.00	
Montant cible			35'065	
= Budget Formation				
Montant pour coefficient "1"			210.6	

Financement des frais administratifs 2026- 27

+ 500.- de cotisation

CLUBS	Licenciés 2024-25 (1 personne avec 2 licences ne compte que pour 1) marqueurs exclus			CHF 31.26 / adulte + CHF 15.63 / junior
	Actifs	Juniors (licenciés nés en 2004 et après)	Total licenciés	
BMV92	28	45	73	1'578.42
FSG Courfaivre	43	38	81	1'937.87
FSG Crémines	10	2	12	343.82
GS Porrentruy	9	3	12	328.19
Montfaucon GS	12	1	13	390.70
Nidau Volley	31	103	134	2'578.61
VB Péry	19	25	44	984.56
VBC Delémont	15	9	24	609.49
VBC Develier	12	1	13	390.70
VBC La Suze	38	87	125	2'547.36
VBC Porrentruy	61	111	172	3'641.31
VBC Tramelan	36	58	94	2'031.63
VBC Val Terbi	39	72	111	2'344.19
VBC Vendline	32	34	66	1'531.54
VFM	29	83	112	2'203.54
Volley Espoirs Biel-Bienne	19	153	172	2'984.94
Volley Moutier	21	9	30	797.03
Volleyboys Bienne	70	21	91	2'516.10
	524	855	1379	29'740.00

Budget administratif	31'180.00
Equipes SVRN	-1'440.00
Solde à financer	29'740.00

Subventionnement des juniors

CHF 14.- par junior

CLUBS

	Subvention juniors	
BMV 92	45	-630.00
FSG Courfaivre	38	-532.00
FSG Crémines	2	-28.00
FSG Glovelier	3	-42.00
Montfaucon GS	1	-14.00
Nidau Volley	103	-1'442.00
VB Péry	25	-350.00
VBC Delémont	9	-126.00
VBC Develier	1	-14.00
VBC La Suze	87	-1'218.00
VBC Porrentruy	111	-1'554.00
VBC Tramelan	58	-812.00
VBC Val Terbi	72	-1'008.00
VBC Vendline	34	-476.00
VFM	83	-1'162.00
Volley Espoirs Biel-Bienne	153	-2'142.00
Volley Moutier	9	-126.00
Volleyboys Bienne	21	-294.00
	855	-11970.00

Prix par junior / équipe

-14.00

12'000.00

Frais 2026-27 par club

CLUBS	Subvention juniors	Financement frais fixes	Cotisation SVRJS	Inscription des équipes	Frais coupe	TOTAL frais 2026-27
BMV 92	-630.00	1'578.42	500.00	1053.00	100	2'601.42
FSG Courfaivre	-532.00	1'937.87	500.00	2106.00	100	4'111.87
FSG Crémines	-28.00	343.82	500.00	211.00	50	1'076.82
FSG Glovelier	-42.00	390.70	500.00	421.00	50	1'319.70
Montfaucon GS	-14.00	390.70	500.00	421.00	50	1'347.70
Nidau Volley	-1'442.00	2'578.61	500.00	3369.00	100	5'105.61
VB Péry	-350.00	984.56	500.00	526.00	50	1'710.56
VBC Delémont	-126.00	609.49	500.00	1264.00	100	2'347.49
VBC Develier	-14.00	390.70	500.00	421.00	50	1'347.70
VBC La Suze	-1'218.00	2'547.36	500.00	2737.00	100	4'686.36
VBC Porrentruy	-1'554.00	3'641.31	500.00	5370.00	100	8'077.31
VBC Tramelan	-812.00	2'031.63	500.00	2211.00	100	4'030.63
VBC Val Terbi	-1'008.00	2'344.19	500.00	1895.00	100	3'831.19
VBC Vendline	-476.00	1'531.54	500.00	1264.00	50	2'889.54
VFM	-1'162.00	2'203.54	500.00	3263.00	50	4'874.54
Volley Espoirs Biel-Bienne	-2'142.00	2'984.94	500.00	3894.00	100	5'376.94
Volley Moutier	-126.00	797.03	500.00	1052.00	100	2'323.03
Volleyboys Bienne	-294.00	2'516.10	500.00	3580.00	100	6'402.10
	-11970.00	29'802.51	9'000.00	35'058.00	1'450.00	63'460.51

Variation des coûts par club

CLUBS	TOTAL frais 2026-27	Frais 2025-26	Différence +/-	Equipes actives (nombre)	Equipes juniors (nombre)
BMV 92	2'601.42	2'462.75	138.67		-1
FSG Courfaivre	4'111.87	3'940.50	171.37		
FSG Crémines	1'076.82	1'071.90	4.92		
FSG Glovelier	1'319.70	971.00	348.70		
Montfaucon GS	1'347.70	1'365.70	-18.00		
Nidau Volley	5'105.61	4'468.70	636.91	1	
VB Péry	1'710.56	1'812.25	-101.69	-1	
VBC Delémont	2'347.49	2'604.50	-257.01		
VBC Develier	1'347.70	1'372.20	-24.50		
VBC La Suze	4'686.36	5'689.45	-1'003.09	-3	
VBC Porrentruy	8'077.31	7'210.70	866.61	-1	1
VBC Tramelan	4'030.63	3'733.95	296.68		-1
VBC Val Terbi	3'831.19	3'977.95	-146.76	-2	
VBC Vendline	2'889.54	2'482.65	406.89	1	-1
VFM	4'874.54	4'976.15	-101.61	-1	1
Volley Espoirs Biel-Bienne	5'376.94	3'494.00	1'882.94	2	
Volley Moutier	2'323.03	1'793.70	529.33		2
Volleyboys Bienne	6'402.10	5'739.85	662.25		
	63'460.51	59'167.90			